

## Marché public pour l'acquisition de trois véhicules Marché n° 2025-7000-DRONF 001

### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Pouvoir Adjudicateur** : Office National des Forêts – Saint-Phy BP 648 – 97109 Basse-Terre

**Personne signataire de l'accord** : Directrice régionale de l'Office National des Forêts de Guadeloupe

**Personne habilitée à donner les renseignements d'ordres juridiques ou administratifs** :

Secrétaire général – [jerome.meyniel@onf.fr](mailto:jerome.meyniel@onf.fr)

**Comptable assignataire des paiements** : Agent Comptable Secondaire Antilles Guyane

Office National des Forêts, CS n° 11100 – 97207 FORT-DE-FRANCE cedex

**Mode de passation de l'accord** : Procédure adaptée

#### **ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ**

Acquisition de véhicules de la gamme commerciale au profit de l'office National des Forêts, Direction Régionale pour la Guadeloupe.

#### **ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ**

**2.1 - Étendue et mode de la consultation** : Le présent accord est passé en application des articles L2123-1 et R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

**2.2 - Décomposition en tranche** : sans objet

**2.3 - Décomposition en lots** : La présente consultation comporte trois lots suivants ;

- Lot 1 : Véhicule de type Pick-up. Prévision d'achat d'une unité.

- Lot 2 : Véhicule 4x4 standard. Prévision d'achat de une à trois unités.

- Lot 3 : Véhicule de liaison. Prévision d'achat de une à deux unités.

**2.4 - Variantes** : Possibles.

**2.5 - Options** : sans objet.

#### **ARTICLE 3 - DÉLAI D'EXÉCUTION ET VALIDITÉ DES OFFRES**

**3.1 - Délai d'exécution** :

Les livraisons doivent être réalisées dans un délai de **2 mois** à compter de la notification du marché.

**3.2 - Délai de validité des offres** :

Le délai de validité des offres est fixé **60 jours** à compter de la date limite de remise.

**3.3 - Modalités essentielles de financement** :

La dépense sera financée sur les ressources propres de l'ONF.

**3.4 - Modalités essentielles de paiement** :

Le paiement des sommes dues au titulaire se fera par virement au compte bancaire ou postal dans un délai de 60 jours à compter de la réception de la facture par les services de l'ONF, conformément aux dispositions de l'article R2192-11 du code de la commande publique.

Les demandes de paiement seront envoyées de façon impersonnelle à l'ONF **de façon dématérialisée sur la plateforme CHORUS-PRO** dans les conditions précisées ci-après.

Les factures comporteront les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- le numéro du présent marché : 2025-7000-DRONF-001 ;
- La référence au lot ;
- les références du bon de commande afférent ;

- le nom du service destinataire ;
- le détail des fournitures livrées, objet de la facturation ;
- la ou les dates de livraison
- les prix HT, TTC et la TVA;
- les modalités de règlement (référence du compte postal ou bancaire du titulaire) ;
- la date d'établissement de la facture ;

### **3.5 – Forme juridique de l'attributaire :**

Le marché sera conclu avec un fournisseur unique pour chacun des lots.

**3.6 – Pièces contractuelles générales :** les dispositions du CCAG-FCS s'appliquent.

## **ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AU CANDIDAT**

### **4.1 – Contenu du dossier de consultation**

- Avis d'appel public à la concurrence
- Règlement de la Consultation
- Cahier des Clauses Particulières
- Actes d'engagement

Le dossier de consultation est rédigé en langue française.

### **4.2 – Adresse auprès de laquelle les dossiers de consultation peuvent être obtenus ainsi que des renseignements d'ordres techniques et juridiques**

Office National des Forêts, Direction régionale de Guadeloupe, Saint-Phy BP 648

97109 Basse-Terre Cedex ; ☎ 0590-99-28-99 ;

Ou sur demande à [didier.ramassamy@onf.fr](mailto:didier.ramassamy@onf.fr)

## **ARTICLE 5 – ÉTABLISSEMENT DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un dossier complet, en langue française, comprenant les pièces énumérées ci-dessous, datées et signées.

Le dossier de présentation de chaque candidat devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Un devis complet et détaillé pour chaque véhicule de chacun des lots. Pour les lots n°2 et n°3, des devis distincts pourront être transmis en fonction du nombre de véhicules (Devis pour UN véhicule / Devis pour DEUX véhicules / Devis pour TROIS véhicules)
- l'Acte d'engagement ci-joint à accepter sans aucune modification, dûment signé et paraphé par la personne habilitée à engager la responsabilité du fournisseur,
- le Cahier des clauses particulières ci-joint à accepter sans aucune modification, dûment signé et paraphé par la personne habilitée à engager la responsabilité du fournisseur.

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

### **Présentation des offres par voie électronique uniquement**

Les candidats transmettent leur pli par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sous enveloppe cachetée, portant le nom du candidat et les mentions :

Office National des Forêts  
 Consultation relative à l'acquisition de véhicules  
 « NE PAS OUVRIR »  
 Direction régionale de Guadeloupe  
 Route de Saint-Phy - BP 648  
 97109 Basse-Terre Cedex

## **ARTICLE 7 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

<b>Critères d'attribution</b>	<b>Pondération</b>
Les tarifs des véhicules	40%
La qualité technique des véhicules proposés et la conformité avec le CCP	30 %
La durée de garantie proposée	20 %
L'engagement sur les délais de livraisons	10 %

### **↳ Notation sur les prix sur un maximum de 10 points**

Obtenu par la relation proportionnelle du rapport existant entre le prix total le plus bas qui est le prix de référence et le prix total du fournisseur examiné.

La formule déterminant la note est la suivante :  $10 \times (\text{prix le plus bas}) / (\text{prix du fournisseur examiné})$

### **↳ Notation sur la qualité technique et la conformité au CCTP sur un maximum de 10 points**

- 10 : offre complète présentant les meilleures propositions
- 8 : offre complète et acceptable
- 6 : offre présentant des imprécisions ou des généralités
- 3 : offre non conforme

### **↳ Durée de la garantie proposée sur un maximum de 10 points**

Obtenu par la relation proportionnelle du rapport existant entre la durée de garantie la plus élevée qui est celle de référence de référence et la durée de garantie du fournisseur examiné.

La formule déterminant la note est la suivante :  $10 \times (\text{durée de garantie du fournisseur examiné}) / (\text{durée de garantie la plus élevée})$

### **↳ Engagement sur les délais de livraison sur un maximum de 10 points**

## **ARTICLE 8 – RECTIFICATION DES PROPOSITIONS**

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres dans l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du bordereau de prix sera rectifié en conséquence.

Si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix forfaitaire dans l'offre du concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec son offre ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **ARTICLE 9 – NÉGOCIATION**

L'acheteur se réserve la capacité d'engager une phase de négociation avec les candidats ayant fait des offres acceptables. La négociation portera notamment sur le prix.

## **ARTICLE 10 – CLAUSES**

Dans tous les cas, les clauses générales et particulières du marché ONF et celles du CCAG-FCS applicables aux marchés publics de fournitures et de services prévalent sur les clauses générales de vente des fournisseurs présentées, le cas échéant avec leur offre.

Basse-Terre, le 24 septembre 2025

Le Pouvoir Adjudicateur  
La Directrice Régionale  
de l'Office National des Forêts

Mylène MUSQUET

